œufs de la poule ; la chaleur en eſt très-bonne & très-convenable ; c'eſt la même que celle des abeilles : car on peut aſſurer que le Créateur de l'Univers a donné à preſque tous les individus animés le même degré de chaleur ; en ſorte qu'il y a autant de chaleur à proportion dans un ciron que dans un éléphant ; c'eſt par-tout la même circulation, & c'eſt de ce mouvement que provient la chaleur : de-là vient qu'une dinde couveroit les œufs d'un moineau ſans les brûler, & réciproquement la mere moineau ceux de la dinde, ſi elle pouvoit les envelopper ; un homme ou une femme conduiroient également à leur terme des œufs, s'ils avoient la patience de les tenir chaudement dans la même poſition.

Nul doute par conſéquent que la poule ne fît bien éclorre ces œufs de vers, ſi on les lui confioit ; mais il y auroit un inconvénient, c'eſt que la poule, & toutes les couveuſes, ne laiſſent pas tranquilles leurs œufs ; ils les agitent continuellement avec leurs becs ; ils les tournent & retournent, & les changent ſouvent de place : on croiroit que ce jeu ſeroit pour les déſennuyer ; mais il a un autre objet ; les œufs, par ce moyen, ont un égal degré de chaleur, & de plus ce remuement empêche que le pouſſin, en grandiſſant, ne s'attache à la coque ; ce qui ſe feroit immanquablement s'il n'étoit pas remué, ainſi qu'on l'éprouve dans les fours artificiels. Or, la boîte des vers à ſoie ne ſeroit pas plus reſpectée que les œufs de la poule, & elle n'a pas beſoin d'être ainſi renverſée lorſque les vers commencent à éclorre : on ne pourroit donc s'en aider que juſqu'à ce temps, & alors revenir à l'ancienne méthode ; ce qui fait que pour quelques jours de différence les maîtreſſes des vers à ſoie aiment mieux s'en tenir à leurs anciens uſages, qu'on quitte toujours difficilement.

Mais le moyen le plus commode & le plus ſûr ſeroit de placer les œufs de vers à ſoie dans un four tel que M. de Reaumur nous l'a donné, pour faire éclorre les œufs de poules : je l'ai pratiqué & m'en ſuis très-bien trouvé ; je crois même l'avoir déja dit dans une ancienne Gazette : on en tireroit un autre avantrge, qui ſeroit d'y élever les vers à ſoie juſqu'à la ſeconde & troiſième mue, en leur donnant le degré de chaleur qu'on jugeroit à propos, & qui leur eſt très-néceſſaire dans nos pays ſeptentrionaux auxquels il faut ſuppléer par le feu des cheminées, qui coûte cher, & dont la chaleur ſe répand inégalement dans la chambre, ou par les fourneaux, dont l'odeur eſt ſouvent pernicieuſe aux vers à ſoie.

Annonces de Livres.

Nouveau Choix de Récréations Phyſiques & Mathématiques. Par M. Guyot, de la Société Littéraire & Militaire. 4 vol. in-8°. ornés d'un grand nombre de Planches lavées & colorées. A Paris, chez Gueffier, rue de la Harpe, & chez l'Auteur, rue Tictone, chez l'Ebéniſte (*a*).

La Science de la Phyſique & des Mathématiques, qu'on peut conſiderer à juſte titre comme le principe univerſel de toutes les Sciences & de tous les Arts, contribue également à nos amuſemens les plus agréables. Pluſieurs Auteurs célèbres par leurs Ecrits, ont cru pouvoir y inférer quantité de Récréations ingénieuſes ; tels ont été, entr'autres, le Pere *Schot*, le Pere *Kircher*, M. *Bachet de Meziriac*, & plus particulierement le Pere *Niceron*, qui a ſçavamment traité des Récréations & Illuſions qui ſe font par le moyen de l'optique.

M. *Ozanam*, après avoir publié pluſieurs Traités très-profonds ſur les différentes parties des Mathématiques, n'a pas cru affoiblir la réputation qu'il s'étoit acquiſe, en donnant au Public ſes Récréations Mathématiques & Phyſiques, & ceux qui s'inſtruiſent en liſant *Muchembroek* & *Graveſande*, ſe récréent en liſant *Ozanam*.

Ce n'eſt que depuis quelques années que divers Artiſtes ſe ſont imaginés d'employer ſes différentes parties, & particulierement la vertu magnétique, à des récréations auſſi agréables qu'extraordinaires, & qui ont été vues avec ſatisfaction (*b*).

Les propriétés de l'Aiman, & de quel-

(a) *On peut écrire directement à M. Guyot pour avoir cet Ouvrage.*

(b) *Du nombre des Récréations magnétiques inventées dans ces derniers temps, il faut excepter la* Sirene, *qui a été faite d'après l'Horloge magnétique que l'on voyoit à la fin du dernier ſiecle dans le Cabinet du Sçavant Méchanicien M. Grollier de Serviere.*

qu'autres parties de la Phyſique, ſont de nature à donner lieu à divers amuſemens, & cette matiere eſt en quelque ſorte inépuiſable.

Cet Ouvrage contiendra quatre Volumes in-8°.

Le premier Volume qui paroît actuellement, eſt compoſé d'un aſſez grand nombre de Récréations, qui ont toutes pour premier principe la vertu magnétique, & dont la plus grande partie ne ſont pas connues, l'Auteur les ayant lui-même compoſées & imaginées (c).

Le ſecond Volume aura principalement pour objet, les combinaiſons, les permutations & la propriété des nombres; c'eſt celui qui ſera le plus inſtructif, & qui renfermera le plus de variété; les Récréations qui en réſulteront ſeront plus étonnantes que celles du premier Volume.

La partie de l'Optique, conſidérée ſeulement, eu égard aux illuſions qu'elle peut produire, formera le troiſième Volume, on y trouvera, outre ce qui a été découvert juſqu'ici de plus ingénieux, quantité de choſes nouvelles & intéreſſantes.

Le quatrième Volume contiendra toutes les Récréations qui ſe font par les mélanges ou compoſitions Chymiques, les Encres ſympatiques, les Phoſphores; mais cette matiere n'étant pas ſuffiſante pour former un Volume, on y trouvera en outre celles qui ſe font par le moyen de l'air, de l'eau & du feu.

On détaille à chacune des Récréations ſa conſtruction & ſes dimenſions, ſon effet, l'amuſement qui en peut réſulter, & l'avantage qu'on en peut tirer pour étonner & amuſer agréablement.

Le principal objet de l'Ouvrage que l'on annonce ici, eſt de joindre l'utile à l'agréable; c'eſt au Public plus éclairé à juger s'il a été rempli.

On payera 9 liv. en recevant le premier Volume, 9 liv. en recevant le ſecond, 6 l. en recevant le troiſième, & on aura le quatrième *gratis*, qui tiendra lieu du rembourſement du prix du lavis, en conſidération de ce qu'on aura payé le quatrième Volume d'avance en recevant les deux premiers.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront chaque Volume 7 liv. 10 ſ. broché, avec les Figures lavées.

Les ſouſcriptions ſeront fermées à la fin du mois d'Août.

(c) *On trouve chez l'Auteur toutes les pieces néceſſaires à ces Récréations; le prix eſt indiqué à la fin du premier Volume.*

La Voix du Peuple, Poëme, au ſujet de la cherté & de la diminution des Grains. Par M. N***. (*Indocilis pauperiem pati.* HORAT.) A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez les Libraires qui vendent les Nouveautés.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 19, juſqu'au Samedi 22 Juillet 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 12 muids 9 ſeptiers de froment, 11 ſeptiers de ſeigle, & 360 muids 6 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 212 muids de froment, 21 muids 5 ſept. de ſeigle, & 702 muids 4 ſept. de farines, ce qui a fait 224 muids 9 ſept. de froment, 22 muids 4 ſept. de ſeigle, & 1062 muids 10 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 41 muids 4 ſept. de froment; il reſtoit du marché précédent 299 muids 8 ſept. ce qui a fait 341 muids.

Le Samedi 22 Juillet, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1650 muids 11 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 439 muids 3 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1211 muids 8 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 20 à 25 ℔, le ſeigle, de 10 ℔ 10 ß à 11 ℔ 5 ß; le froment a été vendu à la Greve de 20 à 26 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 6 ß 9 ₰ à 2 ℔ 5 ß 9 ₰ le *boiſſeau*; les farinesde remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

DE LONDRES, *le 15 Juillet 1769.*

LES actions de la Compagnie des Indes continuent d'éprouver la plus grande variation ; elles ont tombé de 15 pour 100 depuis le 11, & quelques perſonnes penſent qu'elles tomberont encore beaucoup plus bas ſous quelques jours. Cette baiſſe conſidérable eſt attribuée à des avis déſagréables que l'on dit avoir été reçus par la Compagnie, & qui n'ont pas été rendus publics. Ces actions, qui étoient le 18 juſqu'à 242, ſont retombées à 222.

Du 20.

Un Exprès venu aujourd'hui de la Hollande, a apporté la nouvelle de l'arrivée à Amſterdam du *Prince Couronné*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes Danoiſe. On apprend, par ce Vaiſſeau, que Hyder Aly avoit pris pluſieurs Forts & Etabliſſemens appartenants aux Anglois, & que les affaires de notre Compagnie y ſont dans la plus grande confuſion. Ces nouvelles ont fait baiſſer de nouveau nos actions des Indes ; les actions ſont aujourd'hui à 222.

Nous apprenons d'Edimbourg qu'un Particulier dans le Nord a découvert la méthode, par un procédé chymique, de rendre le *melp*, eſpece d'herbe de mer, un des principaux ingrédiens dans la compoſition du ſalpêtre.

Avis d'un Anonyme ſur la Réclamation.

Les Loix, toutes ſages & ſévéres, ſont ordinairement interprétées & adoucies par les Juges en faveur du Réclamant de bonne foi, reconnu tel par la maſſe des Créanciers, & l'on penſe que la loi naturelle dans le Commerce doit prévaloir ſur celle de rigueur ; pourquoi l'on eſtime la revendication du poil bien fondée.

COURS DES CHANGES.

▲

PARIS. *29 Juillet 1769.*		AMSTERDAM *le 24 Juillet.*		LONDRES. *le 25 Juillet.*		MADRID *le 17 Juillet.*	
Amſterdam,	54 ¾	Paris,	53 ¾	Amſt. à 2 uſ.	34 7 8e		
Lond.	32	Lond.	34 3			Paris,	15 9
Hambourg,	179 ½	Bordeaux.		Hamb.	33 9		
Madrid,	14 18 6	Madrid,	93 ½	Cadix.	39 ½	Amſterd.	95 ½
Cadix,	14 18	Cadix.	93 ¼	Madrid.	39 5 8e		
Livourne,	96 ½	Liſb.	46 ¼	Act. des Indes.	220	Londres,	40 7 8e
Lyon,	3 8e.	Veniſe,	89 ⅛				
		Gênes,	85				
		Livourne,	87 ⅛				
		Hamb.	32 7 8e				

MÉCHANIQUE.

Les Propriétaires du Navire naufragé ſur les Côtes de Normandie ont demandé, par la voie de notre Gazette, les moyens les plus prompts pour le remettre à flot : on vient de nous en communiquer un qui nous a paru très-ſimple ; il eſt de M. de la Mothe (a), ancien Courtier royal à Bordeaux, très-verſé dans tout ce qui regarde la Marine & le Commerce.

(a) *Cet Auteur a été conſulté ſur ce Navire naufragé ; il a bien voulu communiquer ſes lumieres.*

Comme l'on ne ſçauroit paſſer des cordages ſous le Navire échoué, M. de la Mothe a imaginé de mettre une ceinture autour du Vaiſſeau; elle eſt compoſée de pieces de chêne d'environ 10 pieds de long ſur 15 pouces d'épaiſſeur & 10 ou 12 de large; elles ſont percées chacune à leurs deux extrêmités d'une huitaine de trous placés les uns au défaut des autres à peu près comme ceux des *caps de moutons*, par où l'on paſſe un petit cordage pour *rider* (tendre) les aubans. On donne aux pieces de bois, deſtinées à être placées à l'avant & à l'arriere, une forme convenable, afin que la ceinture qu'elles formeront puiſſe bien embraſſer le Navire (*b*). On réunit ces différentes pieces avec des cordages que l'on fait paſſer dans les trous, & on les fait couler le plus bas qu'il eſt poſſible, en les chargeant en baſſe mer. On ride les cordages & l'on approche deux pontons preſques pleins d'eau d'une grandeur convenable, que l'on place à bas bord & à ſtribord du Vaiſſeau naufragé. On paſſe de l'un à l'autre de fortes pieces de ſapin qui doivent porter ſur les deux plats bords du ponton. Ces pieces ſervent d'appui à un certain nombre de tourniquets ou petits guindaux auxquels on adapte autant de poulies mouflées, armées de crochets de fer, ſaiſiſſant la ceinture dont on a parlé. Dès que l'on a mis de l'harmonie dans les cordages avec les tours, c'eſt à dire, dès que toutes les cordes des poulies ſont également tendues, on épuiſe l'eau contenue dans les pontons; la mer monte en même temps & fait ſoulever le Vaiſſeau échoué, au moyen de la ceinture. Il faut que les pontons ſoient amarés en *barbe de chat* avec divers cables & ancres. Si l'on s'apperçoit que le Vaiſſeau ſe mette à flot, on le halle à la haute mer à terre, ou ſur le banc le plus prochain; on y fait enſuite une ouverture à baſſe marée, pour faciliter l'écoulement des eaux; on le reprend enſuite avec les pontons & on l'amene au Port. Si le Navire eſt crevé, il faudra le reprendre une troiſième fois, pour le mettre ſi haut à la haute mer, qu'il ſe trouvera à ſec à la baſſe mer; alors il ſera aiſé de l'étancher. On ne peut diſconvenir que l'idée du ceintrage ou ceinture, imaginée par M. de la Mothe, ne ſoit ingénieuſe & nouvelle.

(b) *Au niveau du premier pont.*

Nota. Comme la ceinture dont on a parlé doit ſe courber lorſque les pontons commencent à s'élever, il faut l'aſſujettir avec des taquets en fer ou en bois.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 29 Juillet 1769.*

		H	B	
Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à . . .	698			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31				once.
32 à	98	5		
Or à 20 karats à . .	82	10		marc.
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	12	6	
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	10		
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1769.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
Ac. des Indes.	1035	1040	1045 52 ½ 60
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⁰/₀	30 29	29	29
Prom. à 4 p ⁰/₀	50 ½	50 ½	50 ½
Ac. des Fermes.	855	860	860
2ſ. p. l. du Dix.	8	8	7 ½
3e. Loterie.			
Annuités.			
Coup. d'An.	58 ½	58 ½	58 ½
Emp. de 50 mil.	45 ½	45 ½	
Emp. de 30 mil.	49	49	49
Col. 1759.	50	50 ½	50 ½
Canada.	55	55	55
4e. L. Epoques.	17	17	
Nouette.		46 ½	46 ½
Ac. de la caiſſe	1040 Oct.	1040	1047 ½ Oct.
tirage de la C.	2e 415 3e 383	2e 415 3e 350	3e 384 4e 350
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. ⁰/₀ ſ. l. cuirs			
A 3 p. ⁰/₀ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 61.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 16 au 22 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Médée*, Capitaine *Goſſe*; la *Princeſſe d'Angole*, Capitaine *Deſſaults* tous deux du Havre, venant l'un & l'autre du Cap, en retour de la côte de Guinée chargés de marchandiſes des Colonies; le *Gracieux*, Capitaine *Gutrard*, venant auſſi du Cap; la *Charité*, Capitaine *Gillebert*, venant de Saint Domingue & de la Guadeloupe chargé comme les précédens; le *Saint Jean*, Capitaine *Olive*, venant de Nice chargé d'huile & de vin; l'*Exportation*, Capitaine *le Beſque*, venant de Marſeille chargé de ſavon, huile & autres marchandiſes du Levant; des Etrangers, l'*Amérique*, Capitaine *Harvey* de la Nouvelle Yorck, venant de même endroit chargé de 2551 barils de farines; la *Charmante Polly*, Capitaine *Parker* Anglois, venant de Corck chargé de bœuf, beurre & ſaumon.

DÉPART *de Navires.*

Du 5 au 22 Juillet, il eſt ſorti de ce même Port 13 Navires François & 20 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Minotaure*, Capitaine *Ducaſtel*, allant en Guinée; le *Staniſlas*, Capitaine *Prevoſt*, allant au Cap; le *S. Pierre*, Cap. *Voſſeur*, allant à la Martinique chargés tous trois de diverſes marchandiſes; la *Barbue* commandée par M. *de Jaucourt*, allant à Rochefort; la *Diligente*, Capitaine *Trigand*, allant à Breſt & à Bordeaux chargé de plâtre; l'*Eſpérance*, Capitaine *Deviſme*; l'*Amitié*, Capitaine *Blot*, allant tous deux à Rouen, le premier chargé d'eau-de vie & autres marchandiſes priſes a la Rochelle, le ſecond chargé de laine, brai ſec & autres priſes à Bayonne; l'*Eſpérance*, Capitaine *Noel*, allant à Boulogne; l'*Aimable Marie Anne*, Capitaine *Binet*, allant à Honfleur; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Fougaſſe*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Fabre*, allant à Marſeille ſur leſt ainſi que les précédens; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Poutel*, allant à Cadix avec diverſes marchandiſes priſes à Rouen & au Havre; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Behais*, allant à Nantes avec 76 tonneaux de ſeigle; des Etrangers, l'*Anne*, Capitaine *Bukier*, Danois ainſi que les deux ſuivants; l'*Emanuel*, Capitaine *wiſmar*, allant tous deux en Norwege; la *Dame Friderick Eliſabeth*, Capitaine *Peterſen*, allant à Lisbonne tous trois ſur leſt; le *Bernard & Daniel*, Capitaine *Tjebes*, Hollandois ainſi que les dix ſuivants, allant à Lisbonne; le *Diederick*, Capit. *Spilcker*, allant à Corck; le *Jeune Hulkes Ogetrom*, Capitaine *Luicas*; la *Demoiſelle Jetſe*, Capitaine *Volkers Janſen*, allant tous deux à Dantzick; la *Dame Marguerite*, Capitaine *Nobet*, allant à Amſterdam; le *Bourg de Jouwer*, Capitaine *Johannes*, allant à Honfleur ſur leſt comme les cinq précédens; le *Jeune Remt*, Capitaine *Freyes*, allant à Bréme; le *Braſſeur Verveda*, Capitaine *Tierds*; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Taake Janſen*; le *Roi de Pruſſe*, Capitaine *Engſtrom*; la *Jeune Angelina*, Capitaine *Bakker*, allant tous quatre à Hambourg chargés de ſucre & de café ainſi que celui qui les précede; la *Marguerite*; Capitaine *Vernic*, Anglois ainſi que les deux ſuivans; l'*Hélene*, Capitaine *Worhſmans*, allant tous deux à Corck ſur leſt; le *Samuel & Lidya*, Capitaine *Bunting*, allant à Portsmouth chargé de plâtre & moulage; l'*Harmonie*, Capitaine *Blom* Suédois, allant à Lisbonne; la *Peggy & Polly*, Capitaine *Cambell*, de la Nouvelle Yorck ainſi que le ſuivant, allant à Glaſcow; l'*Oſwego*, Capit. *Mercier*, allant à Corck tous trois ſur leſt.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 14 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 7 Etrang. ſçavoir, des François, le *Chavigny* de 450 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, venant du Cap; la *Cigale* 250 tonn. Cap. *Milleau*, venant du Port au Prince & de S. Marc, chargés de 904 barriq. de ſucre brut, terré & tête, 5 futailles d'indigo, 15 futail. de café, 54 balles & ballots de coton, 724 cuirs ſecs en poil, ſyrops, confitures & liqueurs; la *Jeune Françoiſe*, Capitaine *Jean Chaurois*, venant de Dunkerque avec cloux, jeu de moulin à ſucre, quincaillerie, mercerie, callemandre, camelot, pierriers de fer, toiles à Matelats, fleur de moutarde, inſtrumens de Mathématiques, fuſils, poudre à canon, riz, lin, amidon & marchandiſes des Indes; la *Catherine*, Capitaine *J. Langlois*, venant de Lannion avec meches de guerre, beurre, fil écru & blanc; la *Sainte Anne*, Capitaine *Ollivier le Piſquer*, venant de Breſt

avec fil blanc, toile, papier & coton en laine; la *Providence*, Capitaine *Jean Chaton*, venant de l'Orient avec marchandiſes de la Compagnie des Indes & ſardines preſſées; l'*Aimable Louiſe*, Capitaine *Jean Chariot*; venant de Bayonne chargé de réſine; le *Don de Dieu*, Capitaine *J. B. Nicolay*, venant de Boulogne avec bouteilles de verre; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Jean Martin Dionic*, venant de Belle-Iſle avec ſardines preſſées; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Chryſoſtôme Chaſſeloupe*, venant de Rouen avec broſſerie, mercerie, fayance & toile cirée; des Etrangers, le *Jeune Tiepke*, Capitaine *Romke Wolkes*, venant de Riga avec 127 tonneaux de ſeigle, 20 tonneaux de froment, chanvre & lin crud; la *Nouvelle Péche*, Capitaine *Michel Mietzer*, venant de Konigsberg avec 104 tonneaux de ſeigle, planches, bois de merein & lin crud; le *Thomas*, C. *Harp Volmer*, venant de Dantz. avec 140 ton. de ſeigle; l'*Anne Sophie*, C. *Joh. Larſen*, venant de Norwege avec planches & eſparts; le *Jeune Martin*, Capitaine *Ale Oeges*, venant de Stetin avec bois de mérein; le *Schooteroog*, Capitaine *Dirk Froſt*; le *Nouveau Leuwarde*, Capitaine *Aldert Sykkes*, venant tous deux d'Amſterdam avec graine de lin, bierre, cacao, pipes, fer en barres, papier, couteaux & beurre.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 2 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, l'*Eleonore* de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray*, allant au Port au Prince; la *Thérèſe Bernard* de 350 tonneaux, Capitaine *Carouge de Nantelle*, allant au Cap; des Etrangers, le *Jacobus* de 160 tonneaux, Capitaine *Eldert Kraay*, allant à Saint Valery avec huile d'olive; l'*Etoile du Nord* de 110 tonneaux, Capitaine *Johan Bringeman*, allant à Bremen avec vin Nantois, peaux de veaux corroyes & en mégie, café, ſirop, ſucre brut & indigo; l'*Amour*, Capitaine *Peter Aſmus*, allant à Fiume avec thé, ſucre brut & terré.

DE LA ROCHELLE.

Exportation.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Juin 1769, pour les Pays Etrangers, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 30817 l. d'indigo, 205128 liv. de ſucre brut, 112868 liv. de ſucre terré, 43712 liv. de ſucre en pains, 53000 l. de ſirop, 181702 liv. de café, 4484 liv. de rocou, 500 peaux de cerfs & chevreuils, 100 peaux d'ours & ourſons, 110 peaux de loups, 778 liv. de pelleterie commune, 8345 liv. de rognons de caſtor, 13047 liv. de coton, 23572 veltes d'eau-de-vie.

DE BORDEAUX.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 13 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 43 Navires François & 15 Etrangers; des premiers 11 venoient des Colonies; ſçavoir, le *Vicomte de Choiſeul* de Nantes & de 250 tonn. Capit. *Lepont du Fortin*, parti du Port au Prince; le *Saint André* de la Rochelle & de 350 tonneaux, Capitaine *Comdet*; le *Pere de Famille* de 120 tonneaux, Capitaine *Gachet*; l'*Eſpérance* de 90 tonneaux, Capitaine *Denugon*; la *Ville de Léogane* de 300 tonneaux, Capitaine *Chauvin*, partis tous quatre de Saint Domingue; le *Bourbon* de 300 tonneaux, Capitaine *Pongaudin*, parti de Saint Marc; la *Françoiſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Duvigneau*, parti des Cayes Saint Louis; l'*Aimable Françoiſe* du Havre & de 60 tonneaux, Capitaine *Aubin*, parti de la Martinique; la *Fidélité* de 150 tonneaux, Capitaine *Sarrou*; *le Moule* de Libourne & de 70 tonneaux, Capitaine *Maux*; l'*Equité* de 300 tonneaux, Capitaine *Min. Vincent*, partis tous trois de la Guadeloupe chargés comme les précédens de marchandiſes des Colonies; des 32 autres François faiſant enſemble l'encombrement de 1479 tonneaux, 3 venoient du Banc de Terre-Neuve, 1 de Saint Sebaſtien, 1 de Bayonne, 1 d'Aurai, 3 de Concarneau, 7 de Nantes, 1 de Saint Malo, 1 de Breſt, 2 de Redon, 1 de Vannes, 1 de l'Orient, 1 de Dieppe, 1 du Havre, 1 de Rouen, 1 de Dunkerque, 1 des Sables d'Olonne, 1 de Tête-Buch, 1 de la Rochelle & 3 de Marans; des 15 Etrangers faiſant 1540 tonneaux, 3 venoient de Dantzick avec froment, ſeigle & autres, 1 de Bergue, 2 de Konigsberg, 1 de Riga, 4 de Stetin, 1 de Bremen, 1 d'Amſterdam, 1 de Newcaſtle, 1 de Briſtol, 1 de Cheſter & 1 de la Corogne, chargés de diverſes marchandiſes pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux.

Navires en Armement.

Du Havre, *le* 23 *Juillet* 1769.

Les Navires le *Saint Louis*, Capitaine *Igoult*, Armateurs MM. veuve *Lemonnier* & fils; le *Neſtor*, Capit. *Vimont*, Armateurs MM. veuve *Gregoire* & fils, ſont tous deux en charge dans ce Port pour la Martinique, & partiront à la fin du mois d'Août.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 8 Août.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

LA troiſième Séance fut employée à débattre cette queſtion intéreſſante : Eſt-il avantageux ou nuiſible que les Payſans ſçachent lire, écrire & chiffrer ? Il y eut partage de ſentimens parmi les MM. du Bureau : les uns ſoutinrent que ſçavoir lire, écrire & chiffrer, bien loin d'être un obſtacle aux progrès de l'Agriculture, devoit au contraire y contribuer ; ils repréſenterent qu'une choſe bonne en elle-même ne doit pas être détruite, parce que quelques Particuliers en abuſent ; qu'alors on doit uniquement attaquer les abus : ils ajouterent, pour appui de leur ſentiment, que s'il y a des Payſans qui ſçachant lire, écrire & chiffrer, gâtent leurs propres affaires, & quelquefois celles de leurs voiſins, il y en a auſſi qui les font très-bien, quoiqu'ils ſçachent lire, écrire & chiffrer, & qu'il y en a un plus grand nombre encore qui ne ſçachant ni lire, ni écrire, ni chiffrer, les font très-mal.

Les autres, & ce fut le plus grand nombre, en convenant qu'il n'en vaudroit abſolument que mieux pour l'Agriculture, que chaque Payſan ſçût lire, écrire & chiffrer, obſerverent très-judicieuſement que, dans l'état où ſont les choſes, preſque tous ceux qui ſont dans ce cas, ſont autant de ſujets perdus pour l'Agriculture, en devenant Recors, Sergens, Huiſſiers, Gardes des Fermes, ou enfin Maîtres d'Ecole dans leurs Villages, où, en formant des Eleves qui leur reſſemblent, ils ne ſont que perpétuer la fainéantiſe & l'ignorance.

Cette Séance fut terminée par la lecture d'un Mémoire ſur une nouvelle façon de marcotter la vigne : en voici le début.

Il eſt ſurprenant, Meſſieurs, qu'un Bureau d'Agriculture, placé, comme eſt le nôtre, dans le centre d'un grand vignoble, ſe ſoit aſſemblé quarante-ſix fois, ſans qu'on y ait traité aucun ſujet particulier qui eût trait à la plantation & à la culture de la vigne, à la façon & à la conſervation du vin. Quoique cet objet ne faſſe point partie de la tâche qui m'eſt échue, je veux néanmoins vous faire part de quelques obſervations particulieres ſur une façon de marcottes pour la vigne, qui m'a aſſez bien réuſſi, & qui procure certaines facilités peu connues juſqu'à préſent de la plupart des Vignerons.

Ce début de M. Cabanis, en caractériſant ſon zele ardent pour la gloire du Bureau, décele un peu ſon adreſſe à piquer d'émulation MM. ſes Confreres.

Après avoir détaillé les différentes façons de multiplier la vigne, qui ſont généralement connues dans ce Pays, comme les provins, les boutures & les marcottes ſautilles ſur bois vieux, qui font toujours périr la ſouche mere, il eſt, ajoute notre Ob-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſervateur, une autre maniere ſinguliere & ingénieuſe de faire des marcottes ſautilles, ſans épuiſer les ceps; & c'eſt celle qu'il a en vue dans ſon Mémoire.

Elle conſiſte à coucher en terre ſur la fin de Juin, ou dans tout le mois de Juillet, quelques jeunes jets de vigne les plus rampants, & de les recouvrir d'un peu de terre, excepté vers la pointe qui doit ſortir environ demi-pied. Ces marcottes, ſans autre façon ni appareil, continuent leur crue progreſſive, comme elles euſſent fait en demeurant en plein air, & la partie enterrée pouſſe en même temps des radicules qui l'aident à ſe fortifier; par ce procédé, le nouveau ſarmant tirant en partie ſa nourriture de la ſuperficie de la terre, par le moyen de ſes nouvelles racines, dépenſe d'autant moins de ſeve à la ſouche mere; il devient quelquefois aſſez long & aſſez vigoureux, ſurtout dans les jeunes vignes, pour être coudé une ſeconde fois au commencement d'Août, & donne ainſi deux marcottes d'une ſeule pouſſe.

M. Cabanis avertit ici que les vieilles vignes ſont peu propres à cette opération, & aſſure que les marcottes ſur bois nouveau étant plantées dans un défoncement bien amendé, donnent les pouſſes les plus vigoureuſes dès la premiere année, & communément des raiſins à la ſeconde; qu'elles ont toujours au moins un an d'avance pour les productions, ſur les boutures non enracinées, & que par la comparaiſon qu'il en a faite, ſoit avec les boutures enracinées, ſoit avec les marcottes ſur bois vieux, il trouve deux avantages bien décidés dans les marcottes ſur bois nouveau.

1°. Les boutures & marcottes ſur bois vieux demeurant plus long-temps dans la terre, ſont de longues racines, qu'on eſt obligé de racourcir en les ſéparant du tronc, au lieu que les marcottes ſur bois nouveau ne demeurant enterrées que depuis le mois de Juillet juſques ſur la fin de l'automne, ne font d'ordinaire qu'une touffe de radicules ou chevelus très-propres à s'établir vigoureuſement & à s'étendre dans un terrein ameubli par le défoncement & amendé par quelques engrais.

2°. On eſt obligé d'attendre au moins un an de plus pour les marcottes ordinaires, & deux pour les boutures enracinées; au lieu que les marcottes dont M. Cabanis vient d'indiquer la façon, ſont auſſi tôt prêtes à planter en place, que les autres à couder en terre, & notre Obſervateur ajoute fort à propos que le petit vinage fait au mois de Juillet pour enterrer la pouſſe nouvelle, eſt toujours avantageux à la vigne.

M. Cabanis ne s'attribue point l'honneur de la découverte; il avoue qu'il tient cette pratique d'un excellent Vigneron chez qui elle étoit comme concentrée il y a environ vingt ans, & qui en faiſoit une eſpece de ſecret. Pour lui bon Patriote, il ſe fait un devoir & un plaiſir de la communiquer; il aſſure qu'il l'a pratiquée avec beaucoup de ſuccès, & toujours avec une nouvelle réſolution de continuer, & il ſe promet que ceux qui ſe donneront la peine d'en eſſayer, penſeront & agiront de même.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 26, juſqu'au Samedi 29 Juillet 1799.

Il eſt arrivé à la Halle 9 muids 8 ſeptiers de froment, 7 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 212 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 202 muids de froment, 14 muids de ſeigle, & 508 muids 2 ſeptiers de farines, ce qui a fait 211 muids 8 ſept. de froment, 21 muids 3 ſept. de ſeigle, & 720 muids 4 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 76 muids 9 ſept. de froment; il reſtoit du marché précédent 236 muids 9 ſept. ce qui a fait 313 muids 6 ſept.

Le Samedi 29 Juillet, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1266 muids 9 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 547 muids; de ſorte qu'il en eſt reſté 719 muids 9 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 26 ℔, le froment nouveau, 23 ℔ 15 ß, le ſeigle, de 11 à 12 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Greve de 20 à 26 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 7 ß 6 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

GRENOBLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d
Briançon.	27	11	3
Creſt.	22	10	
Embrun.	22	10	
Gap.	21*	17	6
GRENOBLE.	24	8	6
Buis.	23	6	8
Montelimart.	27*	12	6
Romans.	24	7	6
Valence.	26		
Vienne.	24		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	5	2
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	8	16	7
Foin le q.	3		11
Paille le q.	1	9	3

METZ.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Longwy.	16	18	3
METZ.	18		
Montmedy.	16*	5	
Phalsbourg.	18	13	4
Sarrebourg.	19	16	
Sarlouis.	18		
Sedan.	21*	1	
Thionville.	17	1	9
Toul.	18	7	7
Verdun.	17	8	
Vic.	18		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	2	9
Pain la liv.		2	3
Avoine le ſ.	5	3	8
Foin le q.	1	17	1
Paille le q.		15	6

MONTAUBAN.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Cahors.	25	1	
Cauſſade.	28*		
Figeac.	22	25	2
Gourdon.	23	9	8
Lauzerte.	25	16	6
Milhau.	23	15	
Moiſſac.	26	2	1
MONTAUBAN.	23	17	1
Murdebarrez.	20*	6	1
Rhodez.	22	10	
Ste. Affrique.	26	2	
St. Antonin.	23	2	2
Villefranche.	21	13	6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	24	5	5
Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	8	4	8
Foin le q.	3	5	1
Paille le q.	1	9	6

POITIERS.

LIEUX des Marchés.	PRIX. l.	ſ.	d.
Chatelleraut.	23	4	
Chatillon.	21	16	5
Conſolens.	20	8	
Fontenay.	22	10	
Les Sables.	26*	12	5
Nyort.	19*	16	
POITIERS.	25	2	11
St. Maixent	23		10
Thouars.	21	12	

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	13	7
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	7	17	3
Foin le q.	1	16	7
Paille le q.		18	5

LETTRE

De M. l'Abbé Malo ſur les Abeilles.

Un de mes amis m'a fait part d'une conteſtation ſur les abeilles, qui s'eſt élevée entre MM. Ducarne de Blangy & Duhoux, Curé du Meſnil en Verdunois. Selon ce qu'il me mande, cette difficulté eſt inſérée dans la Gazette du Commerce, & voici ce qu'il m'en dit dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire à ce ſujet, parce que n'étant pas maître de la Gazette, il n'a pu me l'envoyer.

» La queſtion eſt de ſçavoir, s'il n'y a pas » à la fin du mois d'Août dans les bonnes » ruches des œufs qui y paſſent l'hiver? M. » Ducarne prétend que cela n'eſt pas vrai, » parce qu'il n'en a pas vu. M. Duhoux, » qui ſoutient l'affirmative, n'en a pas vu » non-plus; mais ſon aſſertion eſt fondée ſur » une forte probabilité, qui eſt que la reine » ne pond jamais ſi abondamment que lorſ- » qu'elle vit avec les mâles; que la ponte » ceſſe vers le temps où les bourdons ceſ- » ſent de vivre, & que dès la fin de l'hyver, » il a vu fort ſouvent du couvain en état de » nymphes. Il demande à M. Ducarne s'il » prétend que les œufs d'où venoient ces » nymphes aient été pondus tandis que la

» reine & toutes les abeilles étoient engour-
» dies par le froid. Ce qui confirme encore
» M. Duhoux dans ſon opinion, c'eſt que
» tous les oiſeaux, excepté les oiſeaux do-
» meſtiques, ne pondent que dans le temps
» qu'ils ſont appariés, & que les œufs de
» quantité d'inſectes, qui font leur ponte
» en automne, n'écloſent qu'au printemps
» ſuivant. Il prétend d'ailleurs que les Au-
» teurs de la Nouvelle Maiſon Ruſtique, &
» MM. Perilliat & de Maſſac, ſont auſſi de
» ſon avis, & il l'exhorte à en faire lui-mê-
» me l'obſervation dans les bonnes ruches au
» mois d'Août prochain ».

Cet ami m'a engagé très-fort à dire mon ſentiment ſur cette diverſité d'opinions. Il eſt vrai que tout ce qui paroît ſur les abeilles m'intéreſſe particulierement ; mais je ne me crois pas aſſez habile pour entreprendre de décider aucune conteſtation entre perſonnes dont je recevrai toujours les avis avec reconnoiſſance. Cependant comme le Public tire toujours quelqu'avantage des réflexions d'un plus grand nombre d'opinions, j'oſe prier ces Meſſieurs d'agréer que je leur faſſe part de ce que j'en ſçais, laiſſant à d'autres meilleurs Obſervateurs à décider la queſtion.

Ces Meſſieurs n'ignorent pas ce que diſent nos Auteurs ſur ce ſujet : en particulier, l'Hiſtoire Naturelle des Abeilles, tom. 1, pag. 231. *Cependant*, dit cet Auteur, *la mere* (abeille), *qui dès le mois de Juin a été privée de tous ſes mâles, ne laiſſera pas de faire beaucoup d'œufs féconds dans le reſte de l'été & au commencement de l'automne.* L'Auteur de la Maiſon Ruſtique, à l'article du couvain, eſt auſſi du même ſentiment, &, ſi je ne me trompe, M. Palteau. J'ai vu la même façon de penſer dans d'autres, que je ne me rappelle pas pour le préſent. M. Duhoux reclame en ſa faveur M. Perilliat. Je n'ai aucune connoiſſance de cet Auteur dont il en eſt peut-être de l'ouvrage comme de bien d'autres très-eſtimables auſſi, qui ſont renfermés dans les Mémoires Académiques qui ne ſont qu'entre les mains de peu de perſonnes, & malheureuſement inconnus aux gens du métier, à qui ils ſeroient plus utiles ; je ſerois charmé de ſçavoir où le trouver. Il reclame auſſi le témoignage de M. de Maſſac ; je ne puis me refuſer à ce ſentiment qui paroît bien établi, d'autant que j'ai vu moi-même dans le mois d'Octobre dernier des œufs dans des gâteaux qu'un Payſan de ma Paroiſſe tiroit d'un panier, & qu'il m'a fait voir. D'ailleurs je me rappelle très-bien qu'il y a cinq ou ſix ans j'avois mis, dans le fort de l'hyver, quelques ruches foibles dans ma chambre, qui eſt aſſez chaude en hyver, & dans le mois de Janvier j'ai vu ſortir d'une de ces ruches, par quelques petites ouvertures que je n'avois pas remarquées, de jeunes abeilles toutes nouvelles écloſes ; elles étoient toutes blanchâtres, comme quand on les voit naître ou nouvelles nées dans l'été, & elles ne marchoient que fort nonchalamment, non-ſeulement parce qu'elles étoient trop nouvelles ecloſes pour prendre leur vol, mais encore parce que la rigueur de la ſaiſon n'étoit pas propre à leur donner beaucoup de vigueur, ſur-tout hors de leur ruche.

Voilà donc deux années différentes que j'ai vu du couvain après le mois d'Août. En eſt-il de même toutes les années ? C'eſt ce que je ne puis aſſurer par moi-même ; mais on peut le préſumer avec beaucoup de fondement, ſur-tout d'après le témoignage de nos meilleurs Obſervateurs, qui ne ſe ſeront pas contentés d'obſerver des petits faits particuliers, & dans quelques années ſeulement ; mais auront examiné les choſes en grand & pendant un nombre d'années ſuffiſant, pour bien conſtater ce fait avant de le publier. Les Marchands Ciriers font tous les ans des achats conſidérables de paniers de mouches pour les faire mourir, ce qui, ſoit dit en paſſant, eſt un mal réel pour cette partie de l'économie rurale : ceux qui parmi eux ſont Obſervateurs peuvent très bien avoir remarqué ſi après le mois d'Août, c'eſt-à-dire, en Septembre, Octobre, même Novembre, ils ont trouvé des œufs ou du couvain, & ſi cela arrive tous les ans ou ſeulement dans certaines années ; en conſéquence ils peuvent conſtater ce fait, ou plutôt achever de conſtater : car il paroît plus que probable qu'en automne il y a du couvain dans les ruches.

Mais y paſſe-t-il l'hyver pour éclorre au printemps ? Voilà le point de la difficulté à réſoudre. Je ne prendrai pas ſur moi de le faire. Les jeunes abeilles que j'ai vu écloſes au mois de Janvier donnent lieu de croire que c'étoit du couvain deſtiné à n'éclorre qu'au printemps, & que la chaleur de la chambre a avancé ; mais ce n'eſt qu'un fait,

& il en faudroit un nombre pour fixer le doute, & des yeux plus attentifs que les miens, pour bien examiner toutes les circonſtances & s'aſſurer s'il n'y a pas d'erreur. J'ai vu quelque part, ſoit dans la Maiſon Ruſtique, ou d'autres Auteurs, ou même M. Plateau, que le couvain d'automne ſe conſervoit tout l'hyver, pour n'éclorre qu'au printemps, & je ſuis bien trompé ſi ce n'eſt pas le ſentiment de M. de Réaumur.

» Ces deux Meſſieurs, m'ajoute-t-on, » ne ſont pas non-plus d'accord ſur la ma» niere de tirer la cire & le miel des ruches. » M. Duhoux dit qu'il garde toutes ſes ru» ches qui peſent quarante-deux livres, & » même au-deſſous, auſſi long-temps qu'el» les ſubſiſtent par elles-mêmes ... Il eſt » pour la taille & non pour la tranſvaſion : » il dit qu'il craint les difficultés, les dan» gers, les embarras & les ſuites d'un ſi » grand remue-ménage ». Voilà encore un point de difficulté : la maniere la plus avantageuſe & la plus commode à tous égards, de tirer le miel & la cire en conſervant les abeilles. Dans le fond, je ne ſuis ni pour la taille ni pour la tranſvaſion ordinaire ; je ne crois pas qu'il y ait moins de difficultés, de dangers, d'embarras & de ſuites fâcheuſes à craindre d'une maniere que de l'autre. Au reſte, ces Meſſieurs, & ſur-tout M. Ducarne, puiſqu'il a eu juſqu'à quatre-vingt ruches, ont plus d'expérience que moi qui n'en ai jamais eu que peu : cependant, pour dire un mot de ce que j'ai penſé, je crois très dangereuſe la méthode de laiſſer les ruches auſſi long-temps qu'elles ſubſiſtent par elles-mêmes ; c'eſt ſe priver pendant pluſieurs années du principal profit qu'on en pourroit tirer. Pendant ce temps, la teigne doit y donner ; & comme elle ſe loge toujours dans le haut de la ruche, la taille ne l'en tirera pas ; les ruches dépériront, & je crois qu'il y en auroit un bon nombre dont on ne tireroit finalement que de la mauvaiſe cire, & point ou très-peu de miel : je viens tout récemment d'en faire l'expérience. L'automne derniere j'avois acheté un vieux panier de cinq ou ſix ans, qui n'avoit jamais eſſaimé & qui ne peſoit que trente-cinq livres ; j'ai voulu voir ce qu'il en ſeroit, & j'avois deſſein de le tranſvaſer dans le bon temps ; contre mon attente, il m'a donné deux bons eſſaims ; j'en attendois même un troiſieme, mais il n'eſt point venu. J'ai bien jugé que ce panier, ſur-tout ayant donné deux eſſaims, ne ſe tireroit jamais d'affaires & périroit. Je l'ai tranſvaſé le 3 de Juillet dans une fort petite ruche ronde de dix pouces un quart de diamètre ſur ſix pouces trois quarts de haut ; j'y ai trouvé très-peu de couvain que je lui ai rendu dans un cercle à fromage de trois pouces & demi de haut ſur ſix pouces & demi de diamètre, & il y avoit encore du vuide dans ce cercle à fromage : depuis la tranſvaſion, les mouches ont travaillé avec vigueur, & aujourd'hui 16 Juillet, treize jours après mon opération, ma petite ruche eſt entierement pleine d'ouvrages. Il faut noter que je n'ai pas trouvé une demi-livre de miel dans l'ancien panier. Or, ſi je l'avois laiſſé à lui-même, il ſeroit infailliblement péri : il n'y avoit cependant point de teigne, ce qui m'a étonné : car je l'en croyois fort infecté ; mais les gâteaux en étoient noirs comme de l'encre juſques dans le fond.

Je ne crois pas non-plus que la tranſvaſion ſoit le moyen que l'on doive employer ordinairement pour tirer la cire & le miel ; je ne la crois de recette que dans les cas ou il faut renouveller une ruche tout de ſuite ; elle eſt encore trop deſtructive & trop riſquable. De la maniere dont le fait M. Ducarne, je conviens qu'il y a moins d'inconvéniens ; mais vous diminuez beaucoup le nombre de vos ruches : ſi vous en changez vingt, c'en eſt dix que vous perdez, puiſque de deux vous en faites une, & c'eſt une deſtruction réelle qu'il faudroit éviter.

Si les ruches de M. Palteau n'étoient pas ſi coûteuſes, je les conſeillerois préférablement à toutes autres, pour dégraiſſer les mouches par partie, ſelon que leur état le permettroit. Je dirai naturellement que la méthode Paltéſienne me paroît la meilleure de toutes, mais qu'elle demande bien des attentions, qui ne ſont pas aſſez détaillées ni expliquées dans le Livre de l'Auteur : car en le ſuivant exactement & ſcrupuleuſement pendant quelques années, j'ai fort mal réuſſi & tout perdu : auſſi quoique je ſuive cette méthode, je m'écarte en bien des points des préceptes que donne l'Auteur, ſur-tout pour les ſaiſons de dégraiſſer qu'il indique, & je m'en trouve bien. On peut avoir des ruches dans le même goût des ſiennes à bien meilleur marché ; & ſi l'on pouvoit trouver des cercles à fromage aſſez grands, c'eſt-à-

dire, d'au moins dix pouces de diamètre intérieurement, je crois qu'il n'y auroit rien de mieux.

Au reſte, en attendant qu'on ait trouvé le meilleur moyen de tirer parti de l'éducation des abeilles, chacun peut ſuivre celui dont il eſt le plus content; il eſt même à propos que les différentes manieres ſoient employées, & que chacun en faſſe part: c'eſt le moyen de trouver le mieux avec le temps, & de conſtater la meilleure façon.

P. S. J'ai oublié de faire obſerver que j'avois mis au printemps deux hauſſes Paltéſiennes, garnies d'un couvercle troué, ſous le panier dont je parle ci-deſſus, n'en attendant point d'eſſaims, & cela dans le deſſein de le faire travailler dans ces hauſſes, afin d'ôter le panier dès qu'il y auroit une partie des hauſſes garnie d'ouvrage; les mouches n'y ont pas fait le moindre commencement d'ouvrage, & ce grand vuide n'a point empêché les deux eſſaims.

Annonces de Livres.

Précis hiſtorique de la nouvelle méthode d'inoculer la petite vérole, avec une expoſition abrégée de cette méthode, Ouvrage deſtiné à montrer comment elle s'eſt établie en Angleterre, les grands ſuccès dont elle y a été ſuivie, & qu'elle eſt dûe inconteſtablement à M. Sutton. Par M. Power Docteur en Médecine, & inſtruit par l'Auteur même de la méthode. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Lebreton, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

La récapitulation par laquelle l'Auteur termine ce Précis hiſtorique, ſuffit pour en donner une idée.

» En 1753 M. Sutton le pere ayant obſervé les défauts de l'ancienne maniere » d'inoculer, découvre, par ſes obſervations & ſes réflexions, une méthode plus » ſûre de conduire cette utile opération; dix » ans de ſuccès confirment les avantages de » ſa méthode. Son fils, M. Daniel Sutton, » ajoute encore à ce qu'il avoit découvert, » & ſur-tout fait une application vraiment » utile & digne d'éloges, de la nouvelle » méthode au traitement de la petite vérole » naturelle: il commence par inoculer les » Pauvres du canton où il a fixé ſa demeure; » & ſes inoculations ſont ſi heureuſes, que » bien-tôt une foule de gens veulent partiper aux avantages de cette méthode: ils » accourent de toutes parts, & il en inocule » plus en un jour (& tous très-heureuſement) » que les trois quarts des Inoculateurs de » l'Europe n'en ont inoculés dans toute leur » vie; chaque année ajoute à ſa réputation: » enfin la voix de tant de gens, qu'il avoit » délivrés, par une maladie ſi légere, des » craintes d'une maladie ſi redoutable, leur » voix, dis-je, eſt ſi forte, que les gens ri» ches & puiſſants (plus attentifs & plus » défians, parce que la vie leur eſt plus » chere) s'empreſſent à leur tour de profiter d'une méthode ſi utile & ſi avantageuſe; & en 1766, au bout de treize ans » de ſuccès, toujours ſoutenus & jamais » démentis, la méthode Suttonienne ſe » trouve établie au milieu de Londres; les » plus célébres Médecins de l'Angleterre la » recommandent, les plus habiles Inocula» teurs ſe hâtent de l'imiter, ou ſe vantent » d'avoir ſçu découvrir en quoi elle conſiſte, » & elle met le ſceau aux avantages de l'ino» culation, en ne laiſſant pas le moindre » doute ni la plus légere inquiétude ſur l'é» vénement.

» En 1765, dans le temps de la moiſſon, » M. Daniel Sutton inocula dans un jour juſ» qu'à 470 perſonnes, qui furent toutes » parfaitement guéries.

» Ce ne ſont point des centaines de per» ſonnes qui ſe ſont tirées heureuſement de » cette opération; il faut, comme le dit le » célébre M. Pringle (*a*), compter par des » milliers.

Le Précis hiſtorique eſt ſuivi de l'expoſition abrégée de la méthode Suttonienne; le tout eſt terminé par les certificats les plus authentiques de Milord Harcourt, Ambaſſadeur d'Angleterre en France, & de M. de Francés, Miniſtre de France à Londres, qui atteſtent la vérité des faits rapportés dans cet Ouvrage.

(a) *Le Chevalier Pringle, premier Médecin de la Reine d'Angleterre.*

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. 5 Août 1769.		MARSEILLE. le 26 Juillet.		AMSTERDAM le 31 Juillet.		MADRID le 24 Juillet.	
Amsterdam,	54 ¾	Londres,	31 5 8e	Paris,	54 ½	Paris,	15 9
Lond.	32	Amst.	53 7 8	Lond.	34 ½	Amsterd.	96 ½
Hambourg,	179 ¾	Cadix,	15 4	Bordeaux.		Londres,	41
Madrid,	14 19	Madrid,	15 5	Madrid,	93 ¼		
Cadix,	14 19	Livourne,	98 ½.	Cadix.	93 ½		
Livourne,	96 ¾	Naples	86	Lisb.	45 13 16e		
Lyon,	3 8e	Gênes,	96 ½.	Venise,			
		Paris, 1 p. ⅛ b.		Gênes,	84 7 8e		
		Lyon. Pâque, 2 p. ⅛ b.		Livourne,	86 7 8e		
		Montpellier, au p 60 j.		Hamb.	32 7 8e		
		Piastres,	49 10				

CADIX. le 18 Juillet.	
Paris,	77 ¼
Amst.	96 ¼
Lond.	40 5 8
Madrid.	½ p.
Paris,	1 ½ p. *aux let.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 5 Août 1769.*

		liv.	s.	d.
Or de Portug. à	714	716		marc.
Du Mexique à	708			
Du Perou à	700			
Les guinées à	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5		once.
Or à 20 karats à	82			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10		
Piastres, à	48	10		

DE NANTES, *le 28 Juillet 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François la *Gracieuse Leger* de 300 tonneaux, Capit. *Griffé*, Armateur M. *Vallot*; le *Chavigny* de 400 tonneaux, Capit *Fourneau*, Armateur M. *Gruel*; le *Chasseur* de 130 tonneaux, Capit. *Mesnard*, Armateur M.M. *Exaudy de Kerbiquet* & *Lepot*, sont en charge dans ce Port, le premier pour le Port-au-Prince, le second pour le Cap, & le troisième pour la Guinée.

Le Navire Etranger l'*Anne* de 80 tonneaux, Capit. *Cordt Dirck*, Interprete le Sr *Van Neunen* est en charge pour Hambourg.

FINANCES.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Concernant l'Insinuation de tous Dons, en cas de survie, faits dans les Contrats de Mariages.

Données à Versailles le 3 Juillet 1769.

Registrées en Parlement le 11 *Juillet* 1769 (a).

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Par l'Article dix-neuf de notre Ordonnance du mois de Février 1731, concernant les Donations, Nous avons exempté de la formalité de l'Insinuation, les Donations faites dans les Contrats de Mariage, en ligne directe seulement : Par l'Article 20, Nous avons assujetti à cette formalité, toutes les autres Donations, même rénumératoires ou mutuelles, ce qui comprend toutes les Donations faites par un mari à sa femme, ou par une femme à son mari, ou les Dons

(a) *Nous avertissons que l'enrégistrement est pur & simple.*

mutuels & réciproques qu'ils peuvent ſe faire par Contrat de mariage : Et par notre Déclaration du dix-ſept Février de la même année, Nous avons, en expliquant cette formalité de l'Inſinuation, marqué bien clairement encore notre volonté ſur l'aſſujettiſſement dans lequel Nous deſirions maintenir les Donations mutuelles réciproques, rénumératoires, & toute eſpece de Donation entre-vifs, excepté celles qui ſeroient faites en ligne directe par Contrat de mariage : Mais ayant été inſtruit de la diverſité de Juriſprudence qui s'eſt établie dans les différens Parlemens de notre Royaume, & dans les diverſes Chambres de notre Parlement de Paris même ; la formalité de l'Inſinuation à l'égard des Dons faits dans un Contrat de mariage par un mari à ſa femme ou par une femme à ſon mari, ou les Dons mutuels & réciproques que peuvent ſe faire l'un & l'autre lors du Contrat, ne paroiſſant à pluſieurs de nos Cours d'une néceſſité indiſpenſable qu'au domicile ſeulement des Parties contractantes, & d'autres la regardant comme néceſſaire, tant au domicile, que dans les lieux de la ſituation des biens ; d'autres enfin ayant penſé que l'Inſinuation étoit abſolument inutile pour cette eſpece de donation, lors de laquelle il n'y a ni tradition, ni tranſmiſſion de propriété, le Donateur n'étant dépouillé d'aucun des biens qu'il donne, & le Donataire ne devenant réellement Propriétaire qu'au moment du décès du Donateur, ce qui ne porte aucun préjudice aux créanciers du Donateur dont l'hypothéque ſubſiſte, ni à l'héritier qui doit connoître l'état de la ſucceſſion avant de ſe porter héritier ; Nous avons cru devoir faire ceſſer cette diverſité de Juriſprudence très-préjudiciable à l'état des biens & de la tranquillité de nos Sujets qui peuvent avoir négligé la formalité preſcrite en tout ou en partie ; & voulant par une Loi uniforme déterminer l'eſprit des Ordonnances qui portent quelques diſpoſitions à cet égard, & qui n'ont établi la formalité de l'Inſinuation, que pour donner aux Donations une authenticité capable de prémunir ceux qui ont ou peuvent avoir par la ſuite des droits ſur les biens donnés contre toute eſpece de ſurpriſe : A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit & déclaré, diſons & déclarons, qu'à compter du jour de l'enregiſtrement des Préſentes, tous les Dons, en cas de ſurvie, faits dans les Contrats de mariage par un mari à ſa femme, ou par la femme à ſon mari, tous les Dons mutuels réciproques, rénumératoires, faits par l'un & l'autre dans leſdits Contrats, ſoient exempts, juſqu'au jour du décès du Donateur, de la formalité de l'Inſinuation, ſoit au domicile des Contractans, ſoit aux Bureaux des lieux, de la ſituation des biens donnés, à la charge néanmoins que leſdites Donations de l'eſpece ci-deſſus détaillée, ſeront inſinuées au domicile du Donateur dans les quatre mois, à compter du jour de ſon décès, dérogeant à tous Edits, Déclarations à ce contraires. N'entendons néanmoins déroger aux diſpoſitions de l'article vingt de l'Ordonnance de 1731, concernant les Donations, en ce qui concerne les Donations abſolues & de biens préſens du mari à la femme & de la femme au mari, qui continueront d'être aſſujetties à la formalité de l'Inſinuation, ſuivant les diſpoſitions des Ordonnances, à peine de nullité. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août 1769.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
Ac. des Indes:	1085	1090	1095
Emp. de la Com.	365	365	365
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.	28 $\frac{1}{2}$	29 4m.	29
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	50		
Ac. des Fermes.	860	860	860
2ſ. p. l. du Dix.		7 $\frac{1}{2}$	
3e. Loterie.	1		
Annuités.	295		
Coup. d'An.	59		
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.	49	49	49
Col. 1759.	50	50 $\frac{1}{2}$	50 $\frac{1}{2}$
Canada.	55		55
4e. L. Epoques.	16	16	16
Nouette.	47	47	47
Ac. de la caiſſe			
tirage de la C.	5e 334		5e 338 4e 388
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. cuirs			
A 3 p. $\frac{0}{0}$ ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 63.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 725 tonneaux, 7 Anglois de 515 & 2 Hollandois de 320 tonneaux; ſçavoir, des François, les *Quatre Sœurs*, Capitaine *Louis Wens*; le *Saint Antoine*, Capitaine *Chriſtophe Winnock*, venant tous deux de la côte d'Ecoſſe chargés de harengs ſalés & morue provenant de leur pêche; le *Benjamin* de Nantes, Capitaine *Charles Pelletier*, venant de Nantes chargé de 64 balles de coton, 4 boucauts 36 ſacs de café, 23 caiſſes de thé & 4 bariques de ſucre; la *Ville de Paris* de Rouen, Capitaine *Noel Gueroult*; la *Marie Anne*, Capitaine *Pierre Mellon*, venant tous deux de Bordeaux chargés de vin, coton, indigo, liqueurs & autres marchandiſes; la *Reine Marie* de Libourne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Antoine Chalon*; le *Jean & Marie*, Capitaine *Jean Seignant*, venant tous deux de Libourne chargés de vin & autres marchandiſes; la *Providence* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Nicolas Fanouilliere*; l'*Aimable Julie* de Dieppe, Capitaine *Michel-Denis Boiſſel*, venant tous deux de Charente chargés de 32 pieces 221 tierçons d'eau-de-vie, 32 balles de papier; la *Sainte Barbe* de Noirmoutiers, Capitaine *Thomas Savary*, venant Breſt ſur leſt; le *Saint Antoine*, Capitaine *Pierre Pieters*, venant de Calais chargé de vin & liqueurs; l'*Hyrondelle* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Falconnet*, venant de Marennes chargé de 202 muids de ſel; l'*Auguſte S. Pierre*, de Boulogne, Cap. *P. Dubois*, venant de Rouen chargé de papier, ſavon, fayance & autres marchandiſes; des Anglois, la *Loyale Jeanne*, Capit. *Th. Halſinght*; le *Talbot*, Capitaine *Thomas Joſter*, venant tous deux de Londres avec fer, plomb, tabac en feuilles, bierre & autres marchandiſes; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Jean Lang*, venant de Glaſcow avec 142 boucauts de tabac en feuilles; le *Charberouck* Capitaine *Baptiſte Glover*, venant de Pool ſur leſt; le Capitaine *Guillaume Ruſſel*, venant de Sunderland; la *Catherine*, Capitaine *Jacques Sainclair*; l'*Expédition*, Capit. *Walter Red*, venant tous deux de Leith chargés de charbon de terre ainſi que le précédent; des Hollandois, la *Vigilance*, Capitaine *Laurent Roos*, venant de Ténérif chargé de vin de Canarie; le *Théodoſius*, Capitaine *Salomon Staniſlas Ouski*, venant de Dantzick chargé de 97 futailles de potaſſe, & 390 barils de wedaſſe.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François de 630 tonneaux, 7 Anglois de 742, 7 Hollandois de 568 & 2 Danois de 360 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Aimable Madeleine* de Nantes, Capitaine *François Guyet*, allant à Nantes; les *Deux Amis*, Capitaine *Honoré Roux*, allant à Bordeaux chargés tous deux d'amidon, cloux & autres marchandiſes; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Newport avec tabac en feuilles & autres marchandiſes; la *Sainte Anne* de Nantes, Capitaine *Jean Dalbarade*, allant à Saint Sebaſtien chargé d'une partie de harengs & autres; la *Sainte Marie*, Capitaine *Simon l'Hermite*, allant à Marſeille ſur leſt & une partie de charbon de terre; le *Petit Saint Jan* de Marennes, Capitaine *Pierre Turbé*, allant à Marennes; l'*Eliſabeth* de Iſle-Dieu, Capitaine *Vincent Chaſſin*; la *Providence* de Saint Valery en Caux; Capitaine *Nicolas Fanouilliere*, allant tous deux à Bordeaux ſur leſt ainſi que le précédent; des Anglois, le *Charberouk*, Capitaine *Baptiſte Glover*, allant au Hâvre; le *Neptune*, Capitaine *Guillaume Ollivier*, allant à Yarmouth; le *Stewarth*, Capitaine *Jean Bruée*, allant à Glaſcow; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Jean Lang*, allant Billfaſt; le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*, allant a Sunderland ſur leſt ainſi que les quatre précédens; la *Catherine*, Capitaine *Jacques Sainclair*, allant à Roterdam avec charbon de terre; le *Jean & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*, allant à Londres avec eau de-vie, indigo & autres marchandiſes; des Hollandois, la *Ludowina Galey*, Capitaine *Simon Buyſman*, allant à Barcelonne; l'*Eſpérance*, Capitaine *Johan Georg Bardewich*, allant à Bordeaux tous ſur leſt; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Fleſſingue; le *Dauphin*, Capitaine *Thomas-Mathieu Ocket*, allant à Oſtende; l'*Anne & Adrienne*, Capitaine *Hannes Williyms*, allant a Amſterdam; le *Jeune Cornil*, Capitaine *Klaas Verſchoor*, allant a Roterdam; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer chargés d'eau de-vie, vin, tabac en carottes, ouvrages d'ozier, huile, café, futailles vuides;

& autres marchandiſes ; des Danois, la *Charité*, Capit. *Matthias Riddewold*, allant à Tonsberg ; le *Fridembourg*, Capitaine *Jean Hendricks*, allant à Holmſtrand tous deux ſur leſt.

DU HAVRE.

Arrivée de Navires.

Du 23 au 28 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 5 Etrang. ſçavoir, des François, le *Marin*, Capitaine *Coltais*, venant de la Martinique chargé de peu de ſucre, café, coton & autres, ayant débarqué une partie de ſon chargement à Saint Malo où il étoit reſté dix jours ; le *Succès* du Croiſic, Capitaine *Pontois*, venant du Banc de Terre-Neuve avec environ 7000 morue vertes ; le *Sans Pareil*, Capitaine *Joſſe*, venant de Saint Malo chargé de toile ; la *Comteſſe de Vaurouaut*, Capitaine *Penſard*, venant de Saint Brieux chargé de bled, en relâche pour Rouen ; l'*Africain*, Capitaine *Lenoir*, venant de Bordeaux chargé de vin pour le Havre & autres marchandiſes pour Caudebec & pour Rouen ; la *Flore*, Capitaine *Coutrival*, venant de Toulon avec vin & eau-de-vie ; l'*Etoile Mignonne*, Capitaine *Perrée*, venant de Marſeille chargé de différentes marchandiſes du Levant ; l'*Aimable Angélique*, Capit. *Bremont*, venant de Rouen en relâche pour l'Orient chargé de chanvre ; des Etrangers, l'*Emmanuel*, Capitaine *Suen* de Bergue en Norwege, venant de ce même endroit charge de goudron, maqueraux ſalés & planches ; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, venant de Campver a débarqué de la poudre a feu, & eſt paſſé debout à Rouen ; le *Pélerin*, Capitaine *Shepherd* Anglois ainſi que le ſuivant, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre & de plomb en ſaumons ; le *Treole*, Capitaine *Hole*, venant de Fecamp ſur leſt, en relâche pour l'Angleterre, la *Paix & l'Amour*, Capit. *Terhenſtra* Hollandois, venant de Dantzick chargé de 123 ſacs de bled & 1 grenier de planches.

DE NANTES.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 21 Juillet, 2 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir ; des François ; la *Nouvelle Marguerite* de 300 tonneaux, Capitaine *Baudry*, allant au Port au Prince ; la *Sainte Anne* de 120 tonneaux, Capitaine *Michelot*, allant à Barcelonne avec ſucre terré & cercles ; des Etrangers, la *Notre-Dame du Pilier* de 100 tonneaux, Capitaine *J. Antoine Goiry*, allant à Bilbao avec quincaillerie, mercerie, fayances, bougies, ſucre terré, étamine, toile, ſavon, chapeaux, droguerie, papier peint, cire jaune, livres inprimés ; la *Dame Thodea* de 150 tonneaux, Capitaine *Jurgen Mulder*, allant à Hambourg avec coton, indigo, café, ſucre brut & terré, cacao, eau-de vie, verd de gris & rocou.

DE BORDEAUX.

Arrivée de Navires.

Du 15 au 24 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 12 Etrangers ; ſçavoir, des François ; le *Saint Alexis* de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Boret* ; la *Marie Catherine* de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Laurent* ; la *Charmante Magdeleine* de 300 tonneaux, Cap. *Elie Chevreux*, venant tous trois de la Martinique ; le *Diligent* de 120 tonneaux, Capitaine *Demeyre* ; le *Duc de Duras* de 300 tonneaux, Capitaine *Gramont*, venant tous deux de Saint Domingue ; le *Jeune Etienne* de 250 tonneaux, Capitaine *Tennet*, venant du Port au Prince chargé comme les précédens de marchandiſes du cru des Colonies ; des ſix autres François faiſant enſemble l'encombr. de 190 tonn. 1 venoit de la Rochelle avec toile a voiles, fer en verge, fil & bas de fil, 1 de Marans avec feuillards pour entrepôt, 1 de Morlaix avec merein à bariques, 1 de Nantes avec bas de fil, thé, coutil & autres marchandiſes, 1 de Concarneau avec ſardines preſſees, 1 de Cherbourg avec monts de plâtre ; des 12 Etrangers faiſant 1496 tonneaux, 2 venoient de Konigsberg avec 7200 boiſſeaux de ſeigle, planches de ſapin de diverſes longueurs, & naites, 1 de Hambourg avec cuivre en roſette, laiton, quincaille, 2849 ſacs 150 boiſſeaux de froment, 590 ſacs de ſeigle ; 89 ſacs d'avoine, 25 ſacs de feves ; 1 de Wybourg, 1 de Nerva, chargés tous deux de planches & autres, 1 de Briſtol avec 1615 boiſſeaux de froment, 111 bariques de farines & nattes, 2 de Corck avec bœuf & beurre ſalé ; 2 de Lubeck, 1 de Stetin & 1 de Roterdam, chargés de diverſes marchandiſes pour différen Particuliers & Négociants de Bordeaux, ainſi que le ſont tous les autres Bâtimens François ou Etrangers.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 15 Août.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

DANS la cinquième Séance, nous lûmes un imprimé intitulé, Méthode pour préſerver les grains de l'inſecte connu ſous la forme de papillon : cette méthode conſiſte à tenir les grains dans des tonneaux neufs bien bouchés. La lecture de cet imprimé donna occaſion à M. Treilhard de faire part à l'Aſſemblée d'une maniere infaillible de donner la chaſſe aux charanſons qui rongent le ſeigle ; c'eſt de porter dans le grenier ſur le tas de bled quelques toiſons de moutons en ſuint, ou d'en faire coucher quelques-uns dans le grenier pendant quelques nuits. M. Cabanis aſſura que le marc de vendange frais produiſoit le même effet.

Nous lûmes encore dans cette Aſſemblée une lettre de M. de Bertin, écrite de Compiegne à toutes les Sociétés d'Agriculture du Royaume, dans laquelle ce Miniſtre leur apprend qu'il a mis ſous les yeux du Roi les avantages que l'Etat a déja retirés de ces Sociétés, & qu'il lui a rappellé tout ce que Sa Majeſté a fait, ſur leurs divers Mémoires, en faveur de l'Agriculture & du Commerce ; qu'en conſéquence Sa Majeſté ſatisfaite du zele qui anime ces Sociétés, & du travail auquel elles ſe ſont livrées, l'a chargé de le leur témoigner, de les inviter à continuer de s'occuper toujours auſſi utilement, de les aſſurer qu'Elle ſe portera très-volontiers à ſeconder leurs vues, en faiſant uſage de ſon autorité pour favoriſer leurs demandes, & qu'Elle leur accordera toutes les marques de ſa protection. Ce témoignage de bonté, de la part de notre Souverain, doit bien, Meſſieurs, nous dédommager de tous les fades brocards d'une critique peu ſenſée.

M. de Bertin avertit les Sociétés d'éviter l'inconvénient de traiter des queſtions étrangeres à l'Agriculture. Ces queſtions, ajoute-t-il, ont produit quelquefois des diſſertations très-bien faites, mais académiques, & tenant plus eſſentiellement aux Lettres qu'à l'Agriculture, par conſéquent plus agréables qu'utiles. Ne penſeriez-vous pas, continue ce Miniſtre, qu'il y auroit peut-être un terme à fixer, au-delà duquel les Sociétés ſe preſcriroient à elles-mêmes de ne pas s'étendre ? Ne croiriez vous pas qu'il fût à propos d'engager les Membres, les Aſſociés & les Correſpondans des Sociétés, non-ſeulement à ſe reſtreindre à traiter de l'Agriculture, mais à la pratiquer réellement autant qu'ils le pourroient ? Cette maniere de travailler auroit le triple avantage de rejetter des pratiques fauſſes enſeignées par des Auteurs qui ſouvent ne connoiſſent l'Agriculture que par ſpéculation ; d'adopter des pratiques ſûres & utiles, confirmées par des expériences auxquelles les Sociétés donneroient une entiere publicité, & de perfectionner la pratique de culture uſitée dans chaque canton.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. de Bertin rappelle aux Sociétés que les premieres qui ſe ſont formées dans le Royaume ont eu principalement la pratique pour objet, & qu'en éloignant juſqu'au nom d'Académie, elles ne voulurent prendre que celui de Société ; & pour achever de leur perſuader l'étude pratique de l'Agriculture, il leur offre l'exemple de la Phyſique, qui n'a fait des progrès rapides & réellement utiles, que par le moyen des expériences.

Nous lûmes tout de ſuite un Mémoire de M. de Miremont, qui nous parut être parfaitement dans le goût de ceux que M. de Bertin deſire. Cet Aſſocié Correſpondant, en ſe renfermant dans la pratique de l'Agriculture proprement dite, rend un compte précis, clair & ſimple de la culture pratiquée dans ſon canton. Il commence par donner une connoiſſance des terres qui ſont propres au ſeigle, & de celles qui ſont propres au froment ; il aſſigne les différentes charrues dont on ſe ſert, ſelon la différence des terres, & indique les temps auxquels il convient de leur donner les labours ; cela le conduit naturellement à parler des mauvaiſes herbes, & de la maniere de les détruire ; des engrais propres à chaque terre, & de la façon particuliere de la ſemer.

Des terres labourables, M. de Miremont paſſe aux prairies naturelles qu'il diviſe en hautes & baſſes, & il détaille tous les ſoins qu'un Propriétaire attentif doit prendre des unes & des autres.

L'Auteur parle enſuite des châtaigneraies, & il s'étend principalement ſur leur plantation & ſur la façon de greffer les châtaigners.

L'article des bois de chêne remplit un eſpace conſidérable dans ce Mémoire. Toutes les précautions à prendre pour conſerver les chênes qu'on a ſemés ou qu'on a tranſplantés, y ſont expoſées avec ordre & préciſion.

M. de Miremont finit par les arbres à fruits ; il marque l'expoſition qui convient à chaque eſpece, & les entes analogues à chaque ſujet.

Il n'y a pas de vignes dans le canton de Chadebec ; cela nous prive des bonnes obſervations que M. de Miremont n'auroit pas manqué de faire ſur cette partie.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Qui attribuent aux Baillis & Sénéchaux des Généralités de Soiſſons, Amiens & Châlons, la connoiſſance en premiere inſtance, de tous délits concernant l'exploitation des terres, même des incendies.

Données à Verſailles le 3 Juillet 1769.

Regiſtrées en Parlement.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront ; SALUT. La protection particuliere que nous avons réſolu d'accorder aux droits de propriété de nos Sujets, & à la culture & adminiſtration des terres, nous a déterminés à donner le 20 Juillet 1764, notre Déclaration, à l'effet de réprimer les abus qui ſe ſont introduits dans quelques Provinces de notre Royaume, notamment dans les Généralités de Soiſſons, Amiens & Châlons, & d'aſſurer aux Propriétaires la libre diſpoſition de leurs terres ; & nous avons chargé les Subſtituts de notre Procureur Général, de pourſuivre & de faire punir comme perturbateurs du repos public, ceux qui entreprendroient de ſe maintenir dans les fermes malgré les Propriétaires, ou qui par menaces ou voies de fait, troubleroient ceux qui les auroient ſuccédés dans leſdites exploitations : Nous avons été informés que cette loi n'a pas encore produit tout l'effet que nous en eſpérions, parce que nos Juges ne ſe ſont pas crus ſuffiſamment autoriſés à connoître des incendies, ſuites trop ordinaires de l'abus que nous avons eu intention de réprimer. A CES CAUSES, & autres conſidérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, diſons déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Les articles IV & VIII de notre Déclaration du 20 Juillet 1764, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur ; en conſéquence, la connoiſſance des contraventions à notre

dite Déclaration, & la punition de tous délits, même des incendies, dans l'étendue des Généralités de Soiſſons, Amiens & Châlons, appartiendra en premiere inſtance, aux Baillis & Sénéchaux dans le reſſort deſquels leſdits délits auront été commis, à l'excluſion de tous autres Juges, ſauf l'appel en notre Cour de Parlement.

II. Voulons que le contenu en l'article précédent, ſoit gardé & obſervé ſuivant ſa forme & teneur, nonobſtant tous Edits, Arrêts & Réglemens contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c.

Regiſtrées, ouï, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur; en conſéquence, qu'il ne pourra être décerné aucuns exécutoires ſur le domaine des Seigneurs particuliers, pour raiſon des délits mentionnés eſdites Lettres-Patentes, non plus que pour les autres cas royaux; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées d'Abbeville, Amiens, Ardres, Beaumont-ſur Oiſe, Boulogne-ſur-Mer, Calais, Chauny, Creil-ſur-Oiſe, la Fère, la Ferté-Milon, Marle, Mondidier, Montreuil-ſur-Mer, Péronne, Roye, Saint-Quentin, Bar-ſur-Aube, Bar-ſur-Seine, Châlons-ſur-Marne, Châtillon-ſur-Marne, Chaumont en Baſſigny, Clermont en Argonne, Epernay, Fiſmes, Langres, Pont-ſur-Seine, Reims, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sezanne, Troyes, Vitry-le-François, Château-Thierry, Clermont en Beauvoiſis, Crépy en Valois, Guiſe, Laon, Noyon & Soiſſons, pour y être lues, publiées & regiſtrées: Enjoint aux Subſtituts du Procureur Général du Roi eſdits Siéges, d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le onze Juillet mil ſept cent ſoixante-neuf.

Signé, YSABEAU.

LETTRE

De M. Ducarne de Blangy, à M. Hic Fame, *ſur les Vers à Soie.*

MONSIEUR,

Il vous paroîtra ſingulier qu'un homme qui n'a preſque jamais vu de vers à ſoie, s'aviſe d'écrire ſur ces inſectes: je ne vous en donnerai pourtant pas moins mes idées, Monſieur, ſur la façon d'en faire éclorre les œufs par le moyen des abeilles.

Quel que ſoit le nombre des moyens qu'on peut avoir imaginés pour cela, celui-ci au moins ne l'a pas encore eté, ou enfin on n'en eſt pas informé; & comme vous le ſçavez, Monſieur, *abondance de bien ne nuit point*: ſi ce moyen eſt auſſi bon que j'ai lieu de le croire; comme il eſt d'ailleurs très-facile, très-commode, & à la portée des enfans même, je ne doute point qu'avant peu ce ne ſoit celui qu'on employera par préférence, & que ceux qui n'ont pas encore d'abe'lles n'en achetent à l'avenir uniquement par rapport à cet objet. J'oſe preſque dire ici que je ſuis bien trompé ſi je ſuis dans l'erreur.

J'ai déja dit un mot de la façon dont j'imaginois que cela pouvoit ſe faire; je vais le faire ici un peu plus en détail.

Il faut pour cela prendre ſes meſures d'avance, en faiſant faire ſes ruches comme on veut les avoir, pour y recevoir enſuite les eſſaims. Ceci nous recule effectivement à l'année prochaine, & peut-être même à la ſuivante; mais pour les épreuves, il ſera facile de trouver des expédiens propres à les faire faire dès le mois de Mars ou d'Avril prochain, ſi l'on en eſt curieux.

Revenons aux ruches deſtinées à loger des eſſaims au printemps prochain.

Je ferois pratiquer à chaque hauſſe de ces ruches, que je ſuppoſe de bois, des petites fenêtres de deux ou deux pouces & demi de hauteur, & de telle longueur que je voudrois, juſqu'à celle de cinq à ſix pouces. On boucheroit en-dedans de la hauſſe ces fenêtres avec un grillage de fil de fer aſſez ſerré pour qu'aucune abeille ne puiſſe y paſſer, & on adapteroit en dehors, à ces fenêtres, de petites boîtes faites d'un bois qu'on jugeroit être le plus convenable, & doublées ou de velours ou de papier gris, pour abſorber les vapeurs que fournit la chaleur de la ruche, ou de toutes autres matieres qu'on ſçauroit y être les plus propres: ces petites boîtes ſortiroient en-dehors de la hauſſe d'un ou deux, & même de trois pouces, ſi cela étoit néceſſaire: voilà déja de quoi loger nos œufs; mais il ne ſuffit pas de les y placer, il faut pouvoir non-ſeule-

ment les en retirer, mais encore y regarder quand & auſſi ſouvent que l'exige ſans doute cette opération.

A ces petites boîtes il faut donc ajuſter de petits carreaux de verres qui ſerviront de fenêtres, au travers deſquelles on verra ce qui ſe paſſera dans les boîtes : ces carreaux de verres ſeront enchaſſés dans des eſpeces de petites portes qu'on fermera & qu'on ouvrira à volonté, pour mettre dans les boîtes de nouveaux œufs, & en retirer ceux qui ſeront venus à leur perfection. Tout ceci, au reſte, eſt plus long à décrire qu'à faire : car le tout une fois fait comme il convient & comme il eſt facile de l'imaginer ſoi-même, rien de plus aiſé, même à un enfant, que d'ouvrir le petit volet qui doit boucher le carreau de verre, & de voir enſuite ce qui ſe paſſe dans la boîte ; & rien de moins difficile encore à ce même enfant, qu'on aura inſtruit, que d'ôter de la boîte les œufs éclos, & d'y en remettre à éclorre.

Vous parlez, Monſieur, d'un four imaginé par M. de Réaumur ; mais ici vous avez un four naturel & qui ne vous coûtera point de bois ni charbon ; les abeilles l'échaufferont tant & ſi peu que vous le voudrez, par les différentes hauteurs où vous placerez vos boîtes, celles du bas de la ruche n'étant pas ſi échauffées que celles du milieu ni même que celles du haut : car je crois que la plus grande chaleur de la ruche eſt toujours vers le milieu.

D'ailleurs rien de plus facile encore que de varier cette chaleur à ſon gré, en donnant plus ou moins d'air à chacune des petites boîtes, ou en les faiſant plus grandes ou plus petites, ou plus ou moins ſaillantes en dehors de la hauſſe.

J'avoue, Monſieur, que je ne vois point ce qui pourroit empêcher les œufs des vers à ſoie de venir tous à bien dans ces petites loges, où la chaleur ſera tant & ſi peu forte qu'on le voudra, & preſque toujours égale, ſi l'égalité de la chaleur eſt néceſſaire, & où néanmoins on la rendra inégale à volonté, ſi l'inégalité eſt jugée convenable.

J'avertirai ſeulement ici que pour faire ces épreuves il faudra choiſir les ruches les plus peuplées ; car une ruche foible auroit peut-être peine à fournir la chaleur requiſe.

Je crois qu'il conviendroit encore pour ces opérations que ces ruches fuſſent poſées ſous un rucher où le ſurtout n'eſt pas néceſſaire, & où l'on a la facilité d'opérer & d'obſerver tout à ſon aiſe derriere les ruches, ſans qu'aucune abeille vienne nous y troubler en aucun temps : c'eſt-là ſurtout où je les ai toujours obſervées ſans crainte de leur aiguillon.

Je crois encore qu'il faudroit mettre ces boîtes derriere ou ſur les côtés des ruches, afin de ne pas troubler le couvain qui eſt preſque toujours ſur le devant de ces mêmes ruches. Cette attention n'eſt pourtant pas d'une abſolue néceſſité, mais je la crois utile pour ne pas retarder un peu le couvain.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 2, juſqu'au Samedi 5 Août 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 28 muids 7 ſeptiers de froment, 1 muid 3 ſeptiers de méteil, 18 muids 8 ſept. de ſeigle, & 272 muids 6 ſept. de farines ; il reſtoit de l'autre marché 164 muids de froment, 2 muids 7 ſept. de ſeigle, & 426 muids 8 ſept. de farines, ce qui a fait 192 muids 7 ſept. de froment, 1 muid 3 ſept. de méteil, 21 muids 3 ſept. de ſeigle, & 699 muids 2 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 99 muids de froment ; il reſtoit du marché précédent 127 muids 8 ſept. ce qui a fait 226 muids 8 ſeptiers.

Le Samedi 5 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1140 muids 11 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 380 muids 2 ſept. ; de ſorte qu'il en eſt reſté 760 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 27 ℔ 5 ß, le froment nouveau, de 23 à 23 ℔ 10 ß, le méteil, 15 ℔, le ſeigle, de 11 à 14 ℔ ; le froment a été vendu à la Greve de 20 à 26 ℔ 10 ß *le ſeptier*.

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau*.

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 d. à 3 ß la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc,